2021

Bulletin communal de Saint-Charles de Percy

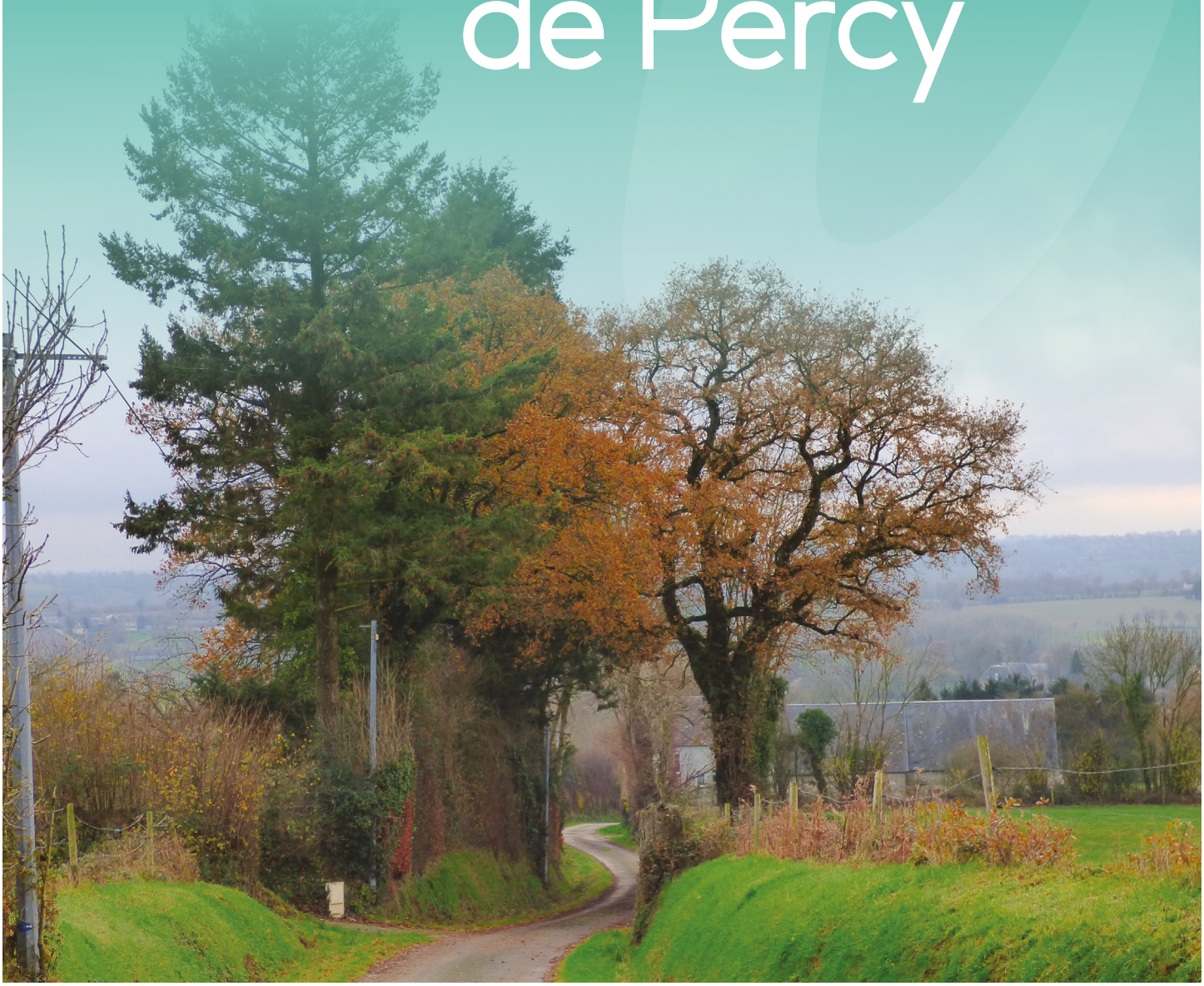

VALDALLIÈRE

www.valdalliere.fr

L'écho des Caro-Percyais

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE
DÉLÉGUÉE DE SAINT CHARLES DE PERCY

Le Mot de la Maire déléguée

2020 a été marquée par des évènements auxquels nous n'étions pas préparés, une pandémie qui touche tout le pays et même au-delà et cela affecte certains de nos projets que nous voulions plus proches, plus vite réalisés dès 2020. Nous espérons compenser ces manques en 2021 avec de meilleures perspectives ; aussi restons vigilants pour enrayer au plus vite la pandémie.

Comme chaque année, les informations relatives à la commune déléguée sont mentionnées dans ce bulletin, mais peu d'évènements viennent s'inscrire dans la vie du village.

Les projets de rénovation du parking n'ont pas pu être réalisés. Nous préférons privilégier les travaux de voirie qui devaient se faire en 2020 et les travaux de réhabilitation des lavoirs, qui ont, par le passé été des lieux fréquentés au quotidien pour enrichir notre patrimoine. Malgré tout, il ne faut pas oublier et tenir compte du contexte actuel et rester prudents quant aux dépenses. Donc priorité surtout à la voirie dont les travaux débuteront d'ici la fin du premier trimestre 2021 et également à la défense incendie pour certains d'entre nous.

En revanche, l'église a pu bénéficier de la rénovation d'un tableau comme prévu et sommes déjà dans la préparation d'une nouvelle rénovation. Le plancher au-dessus de la porte principale de l'église bénéficiera également d'un programme de réfection qui sera réalisé par la régie de Valdallière. Egalement, des travaux de peinture du 1er étage de notre mairie sont à achever et dans l'attente de se faire.

Côté activités, mon désir était d'organiser des formations adaptées à tout type de personnes pour démarrer l'informatique et s'initier à son rythme, à Saint Charles de Percy même. La société actuelle devrait permettre même aux plus anciens de s'acclimater avec les nouvelles technologies, surtout à la campagne où tout est loin et parfois en quelques clics, cela peut changer votre vie. Nous avons également perdu le bénéfice des cours de gym de ces dernières années, faute de participants. Nous nous devons de relancer cette activité pour offrir une activité sportive peu onéreuse et développer ainsi des liens entre les communes voisines.

La salle communale n'a accueilli cette année que trop peu d'évènements et le bilan est loin de ce que nous attendions là encore. Dès que les autorités nous l'autoriseront, nous souhaitons que cette salle appelée "salle des fêtes" soit autant convoitée qu'avant. D'ici là, patience.

En ces moments troublés, je vous invite à venir apporter vos idées, suggestions, remarques pour que chaque concitoyen, concitoyenne trouve les meilleures commodités à vivre à Saint Charles de Percy. Nous pouvons en discuter ensemble ou vous pouvez les faire parvenir anonymement si vous souhaitez par l'intermédiaire de la boîte aux lettres de la mairie. Cela peut concerner les jeunes, le travail, les services à domicile, le co-voiturage, les circuits courts, les marchands ambulants ou de restauration, autant de sujets qui sont à développer pour l'avenir et qui au final peuvent apporter un plus à notre vie de ruralité.

L'esprit "Village Historique" est plus que jamais nécessaire pour garder notre identité, chose que j'avais en tête lors de notre campagne des dernières élections et qui m'a motivé personnellement. Que vous soyez d'anciens habitants ou fraîchement arrivés, je tiens à vous dire que nos services et notre proximité sont des atouts et que je ferai mon maximum pour les préserver.

Prenez donc le temps d'y réfléchir et d'apporter votre touche personnelle, comme les anciens habitants ont eux-mêmes marqué l'histoire du village de Saint Charles de Percy.

Enfin et surtout en ce début d'année, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé plus que jamais et de réussite dans tout ce que vous entreprendrez en 2021, l'expérience de l'année passée aura été un moyen de sentir combien il est agréable de circuler librement dans notre jolie campagne, sans contrainte aucune, et qu'il faut protéger cette nature pour nous-mêmes et les générations à venir.

Votre Maire Déléguée
Brigitte MENNIER

ÉTAT CIVIL

AVIS DE NAISSANCE

- Angèle, Emie, Léonie MARIE née le 6 octobre 2020 d'Alexis MARIE et de Pauline MENARD.
- Alice, Victoire, Jade LAIR née le 18 octobre 2020 de Christophe LAIR et Hélène MASSON

Toutes nos félicitations aux heureux parents, accompagnées des plus tendres pensées aux deux enfants de la part de la commune Déléguée de Saint Charles de Percy.

DÉCÈS

- Madame Marie, Raymonde SURVILLE née DALIBERT, décédée à Bény-Bocage à l'âge de 98 ans, le 17 novembre 2020, inhumée à Saint Charles de Percy.

Nous avons eu la triste nouvelle du décès d'un ancien habitant de Saint Charles de Percy que certains d'entre vous ont eu le plaisir de côtoyer car il s'impliquait dans la vie communale avec son épouse : **Bart HAVERKAMP** décédé le 15 août 2020 à l'âge de 40 ans, inhumé dans son pays d'origine aux Pays Bas.

Toutes nos sincères condoléances aux deux familles.

Info Mairie

Permanences le lundi de 16h à 18h

Téléphone : 02.31.68.45.43
Mail : mairie.saintcharlesdepercy@valdalliere.fr

Maire Déléguée : Mme Brigitte MENNIER
06 28 56 22 91

Adresse : 19 avenue de la Mairie,
Saint-Charles-de-Percy
14350 Valdallière

I. LES ACTIVITES REALISEES EN 202O

Dimanche 12 Janvier 2020, la GALETTE

La traditionnelle galette des Rois était toujours attendue autour d'une table bien remplie. Parmi les convives, quelques jeunes ménages sont venus participer. Le Maire Délégué, Jacques Desormeau, a fait son allocution pour rappeler les projets à venir et ceux réalisés et a annoncé non sans émotion que c'était la dernière fois pour lui de prendre la parole au nom de tous les Caro-Percyais.

PIERRES EN LUMIERE

Annulé, reporté en Octobre et à nouveau annulé faute de répétitions de la part de l'Ecole de Musique de Vassy, suite au premier confinement et aux périodes de vacances qui se sont succédés.

SAMEDI 6 JUIN 2020

Le 76ème anniversaire du Débarquement de Normandie a été commémoré en comité restreint à la même heure que les années précédentes afin que les pensées se rejoignent pour ceux qui sont restés Outre-Manche et pour ceux qui ont l'habitude de rendre hommage au cimetière Britannique de Saint Charles de Percy.

La cérémonie débutait sans la messe habituelle, par un hommage très simple et un dépôt de gerbes des élus : Monsieur Frédéric BROGNIART, maire de Valdallière, Monsieur Michel ROCA, vice-président du Conseil Départemental du Calvados, Monsieur Gilles FAUCON, 1er adjoint au maire de Valdallière et maire délégué de Montchamp, Madame Brigitte MENNIER, maire déléguée de Saint Charles de Percy. Monsieur Denis MENNIER, Président des AFN UNC et deux de leurs porte-drapeaux étaient également présents.

LES JOURNEES DU PATRIMOINE DES SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020

Bilan très positif et sympathique à souhait. 25 personnes des alentours de Saint Charles de Percy ont fait le détour pour s'arrêter contempler les œuvres d'art que renferme notre église et ont apprécié ce moment qui permet à tous et à chacun de découvrir ce qui existe à la porte de chez soi.

Pour mémoire, un flyer a été distribué résumant sommairement l'histoire de l'église et celle du château qui sont totalement reliées. De quoi nourrir l'imagination de chacun.

11 NOVEMBRE 2020

En comité très restreint, le Maire Délégué de Montchamp s'est rendu à Saint Charles de Percy en remplacement de la Maire Déléguée de St Charles, alors hospitalisée pour cause de Covid, accompagné d'un porte-drapeau et a déposé une gerbe pour commémorer l'Armistice de la Guerre 1914-1918.

5 DECEMBRE 2020

Toujours en comité restreint, le Président des Anciens Combattants Montchamp-Saint Charles accompagné de deux des portes drapeaux et en présence de la Maire Déléguée de Saint Charles de Percy a rendu hommage aux Morts de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie.

N'ont pas eu lieu : *la Fête des Voisins, le repas des Aînés, la Journée Tripes en raison des périodes de confinement traversées tout au long de l'année 2020 et annulés pour éviter tout rassemblement pouvant nuire à la santé de nos concitoyens.*

II. Les activités prévues en 2021

En raison de la pandémie, le calendrier des activités de 2021 n'a pu être défini et des notes d'informations seront distribuées dans vos boîtes aux lettres ou par mail pour vous donner les dates à retenir peu avant nos rencontres, qui j'espère se dérouleront dans les meilleures conditions sanitaires et en conservant tous les évènements qui ont eu lieu jusqu'ici.

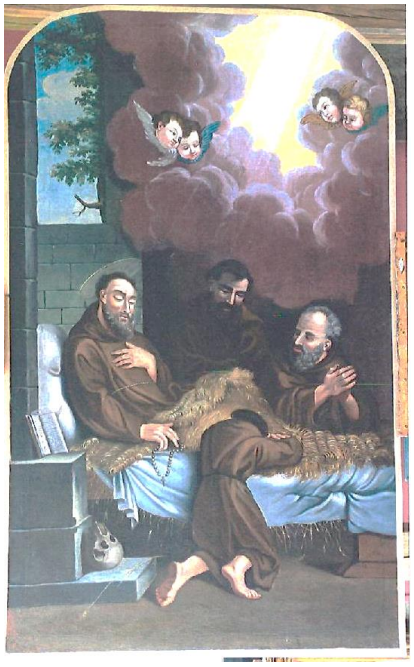

III. Les Projets réalisés en 2020

Le tableau "Saint François d'Assise" du peintre italien Annibal Carrache a pu être rénové et réinstallé début juin 2020, ce qui a permis aux visiteurs des Journées Européennes du Patrimoine d'admirer l'œuvre.

DEFENSE INCENDIE

Pas d'avancement dans ce domaine.

IV. Les Projets à réaliser en 2021

Ces projets seront présentés à nouveau au budget début 2021 sous réserve d'obtenir l'accord du conseil municipal, celui-ci ayant fait part des contraintes budgétaires dues au financement du projet de l'école de Viessoix en cours.

- La mise en lumière de l'Eglise réalisée par le SDEC
- Voirie non effectuée en 2020 et à réaliser dès que possible
- Remise en état de deux lavoirs situés Route de Presles avec l'aide du Conseil Départemental du Calvados pour la réhabilitation du Patrimoine.
- Plafond au-dessus du grand portail de l'église à réaliser par la régie de Valdallière.
- Rénovation du Tableau de la "Transverbération de Sainte Thérèse d'Avila"
- Achèvement des travaux de peinture non réalisés au 1er étage de la mairie.
- Plantation de haies en accord avec la commission Agriculture/Environnement
- Achat de décorations extérieures en prévision des fêtes de fin d'année 2021-2022

La salle communale de Saint Charles de Percy

La salle communale a été inaugurée le 10 juin 2017. D'une capacité d'accueil de 49 places assises, elle dispose d'une grande cour clôturée.

Tarifs :

- Habitants de la commune de Valdallière : 60 €
- Hors commune : 90 €
- Vins d'honneur, réunion (1/2 journée) : 30 €
- Frais d'électricité : 0,20 € / kw
- Couverts : 1 € / couvert
- Il est demandé un chèque d'acompte de 50 € à la réservation de la salle.
- Il est demandé un chèque de caution de 150 € lors de la remise des clés.

La cuisine

Pour réserver : contacter la mairie annexe au 02.31.68.45.43

Les associations de Saint Charles de Percy

Le Comité des Fêtes

Président : Raymond Paul 02 31 68 43 95

L'Association du Patrimoine

Présidente : Marie-Claire Desormeau
Vice-présidente et vice-président : Dorothée De Sousa et Jacques Lemiere

AFN-UNC Montchamp-St Charles

(Anciens combattants d'Algérie et Union nationale des combattants)

Président : Denis Mennier 02 31 67 58 58

INFOS SERVICES

LA FIBRE

On en parle beaucoup dans nos campagnes, la Fibre sera bientôt en état de fonctionnement et allons être « fibrés » d'ici la fin de l'année 2021.

Nous vous informerons de sa mise en service et sommes à votre disposition pour toute information. Une réunion publique aura lieu afin d'apporter les réponses à toutes les questions que beaucoup d'entre vous se posent.

RAPPELS

Enfin, n'hésitez pas à signaler toute anomalie que vous pourriez constater. J'en appelle à votre civisme pour garder l'espace de collecte de verres aussi propre qu'il l'est après le passage des agents du SIRTOM.

Il ne doit être déposé aucun encombrant ou sac d'ordures ménagères en dehors des containers !

N'oubliez pas non plus qu'il est ***strictement interdit de faire des feux***, quelle que soit la période de l'année, par arrêté préfectoral. Toutes les informations sur nos déchetteries sont disponibles sur votre bulletin municipal de Valdallière ou sur notre site.

Enfin, parmi les quelques recommandations qui reviennent souvent, il est conseillé de ne pas nourrir des animaux (chats, chiens errants) si l'on ne cherche pas à les apprivoiser. En effet, cela risquerait d'occasionner une gêne pour les riverains ou d'amener des rongeurs. Afin d'éviter la propagation, pensez à la stérilisation si l'animal errant devient sociable.

Si vous le souhaitez, vous pouvez donner votre adresse mail à la mairie afin de vous tenir informé des manifestations communales.

REMERCIEMENTS

Un grand merci aux trois personnes, Dorothée, Yannick et Denis qui ont participé au nettoyage de l'église peu avant les Journées Européennes du Patrimoine. Leur aide a permis d'éliminer les salissures d'une année, en espérant que 2021 connaîtra plus d'engouement pour cette demi-journée d'aide à la commune déléguée qui a lieu en moyenne deux fois par an…

Bonne et Heureuse Année 2021

Travaux de rénovation énergétique

Le démarchage par téléphone ou à domicile, que faire ?

Les contacts par téléphone ou à domicile par des entreprises proposant des travaux de rénovation énergétique à 1 € ou un diagnostic gratuit se multiplient.

En cas de démarchage pour une amélioration énergétique de votre logement, voici quelques précautions à prendre.

1 - Prenez de temps de la réflexion

Une rénovation énergétique d'un logement est un projet ambitieux qui nécessite d'en étudier tous les aspects. Ainsi, il est important de prendre le temps de la réflexion, même si certaines démarches commerciales vous pressent à signer rapidement un devis, en évoquant par exemple la fin d'un avantage fiscal.

- Ne donnez jamais votre accord sur une proposition et ne signez jamais de devis. Expliquez à votre interlocuteur que vous conservez les documents qu'il vous remet et que vous lui ferez un retour dans quelques temps.
- Ne communiquez pas d'informations sensibles vous concernant telles que vos coordonnées bancaires.

2 - Vérifiez et comparez

- Si une entreprise vous remet un devis, assurez-vous que celui-ci n'est pas antidaté, afin de pouvoir disposer pleinement du délai de rétraction de 14 jours.

- Demandez une documentation détaillée de l'entreprise, renseignez-vous sur les projets qu'elle a réalisés en consultant par exemple leur site internet ou en cherchant des avis de clients.

- Contactez d'autres entreprises afin d'avoir des offres concurrentes et pouvoir ainsi établir un comparatif de prix à prestation identique.

Souvenez-vous que le service public n'effectue pas de démarchage à domicile. Aussi, méfiez-vous des démarcheurs qui se réclament d'organismes publics comme l'ADEME, l'Anah ou l'ANIL ou de votre fournisseur d'énergie.

D'autre part, le démarchage téléphonique est désormais interdit pour les travaux de rénovation.

Avant de se lancer dans des travaux :

- Contacter un conseiller FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique) au 0 808 800 700 ou sur le site internet www. FAIRE .fr en cas de doutes ou de questions.